

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/R/65
17 janvier 2012

(12-0280)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

RAPPORT RÉSUMÉ SUR L'ATELIER DE L'OMC SUR LA COORDINATION AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL DANS LE DOMAINE SPS 17 OCTOBRE 2011

Note du Secrétariat¹

I. RÉSUMÉ

1. Le Secrétariat de l'OMC a organisé un atelier sur la coordination aux niveaux national et régional dans le domaine SPS le 17 octobre 2011, avant les réunions d'octobre du Comité SPS. Le programme de l'atelier est joint au présent document (annexe). Tous les représentants des Membres, observateurs et organisations ayant le statut d'observateur auprès du Comité SPS étaient invités à participer à l'atelier.

2. L'atelier a été organisé en application d'une recommandation adoptée lors de l'atelier d'octobre 2009 sur la relation entre le Comité SPS et les organisations internationales à activité normative (G/SPS/R/57), à savoir que le Comité SPS devait trouver des moyens d'améliorer la coordination à l'échelon national entre les représentants compétents des trois organisations sœurs et les représentants du Comité SPS, et de la recommandation du Japon à cet égard (G/SPS/W/251).

3. L'atelier avait pour objectif de réunir des fonctionnaires chargés de la participation aux travaux et de la mise en œuvre de l'Accord SPS, et des représentants de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius (Codex), de la Convention internationale pour la protection des végétaux de la FAO (CIPV) et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (les "trois organisations sœurs"), pour un examen approfondi, au niveau technique, des meilleures pratiques de coordination aux niveaux national et régional. Le Secrétariat de l'OMC par l'intermédiaire du Fonds global d'affectation spéciale, a financé la participation à cet atelier et aux réunions du Comité SPS qui l'ont suivi de 50 fonctionnaires de PMA et de pays en développement.

4. Au cours de l'atelier les représentantes du Belize et des Philippines ont présenté des exposés sur l'expérience de leurs pays en matière de coordination; des exposés ont aussi été faits par les représentants du MERCOSUR et du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) sur les expériences régionales dans ce domaine.

5. Le Secrétariat a présenté une note d'information (G/SPS/GEN/1115), qui décrivait et comparait les procédures d'établissement des normes des trois organisations sœurs. Ces dernières ont exposé les avantages et les faiblesses de leurs procédures de normalisation respectives ainsi que les modifications prévues. Le Secrétariat a aussi présenté une analyse préliminaire sur la manière dont les questions SPS étaient traitées dans les Accords commerciaux régionaux. Les résultats de deux études réalisées sur la coordination aux niveaux national et régional en Afrique ont été présentés par le FANDC.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

6. Quatre séances en petits groupes ont eu lieu pendant l'atelier, deux en anglais, une en espagnol et une en français. Les participants à ces séances ont confronté leurs expériences en matière de coordination au niveau national et ont identifié les causes et les conséquences d'une mauvaise coordination, les solutions permettant d'améliorer la coordination et les organismes chargés de mettre en œuvre ces solutions.

7. Un certain nombre de recommandations ont été formulées dans le cadre de l'atelier, dont deux ont été examinées par le Comité SPS à sa réunion d'octobre.

8. Les exposés sont disponibles à l'adresse suivante:
http://www.wto.org/french/news_f/news11_f/sps_17oct11_f.htm.

II. GÉNÉRALITÉS

9. Lors du troisième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS (G/SPS/53), le Comité est convenu, entre autres choses, de ce qui suit:

- a) il devra donner suite à la recommandation découlant de l'atelier d'octobre 2009 (G/SPS/R/57) en vue de renforcer la relation entre le Comité et le Codex, l'OIE et la CIPV; et
- b) il encouragera les Membres à communiquer des renseignements sur leur expérience en matière de coordination de leur participation aux travaux du Codex, de la CIPV et de l'OIE au niveau national.

10. Une des recommandations (Recommandation 10) issue de l'atelier d'octobre 2009 était que le Comité SPS trouve des moyens d'améliorer la coordination à l'échelon national entre les représentants compétents des trois organisations sœurs et les représentants du Comité SPS. À la réunion d'octobre 2010 du Comité SPS, le Japon a proposé qu'un atelier soit organisé sur le thème de la Recommandation 10 de l'atelier d'octobre 2009 (G/SPS/W/251).

11. Le Secrétariat, avec l'aval du Comité SPS, a organisé le 17 octobre 2011 un atelier sur la coordination dans le domaine SPS, notamment au niveau régional.

III. EXPOSÉ

A. SECRÉTARIAT DE L'OMC

12. Le Secrétaire du Comité SPS a donné un aperçu des principaux aspects à examiner concernant la coordination entre les responsables des travaux des trois organisations sœurs et du Comité SPS aux niveaux national et régional. Le Secrétariat a présenté une note d'information qui résumait les procédures de normalisation de chacune des trois organisations sœurs, comparait ces procédures et soulignait les principales différences entre elles (G/SPS/GEN/1115).

B. COMPARAISON DES PROCÉDURES DE NORMALISATION DES TROIS ORGANISATIONS SŒURS (CIPV, OIE ET CODEX)

13. La CIPV a donné un aperçu général de ses travaux et de ses procédures de normalisation, soulignant que ses membres avaient la possibilité de formuler des observations sur les projets de normes et mettant en lumière le rôle important des organisations régionales de protection des végétaux qui aidaient les pays à formuler leurs observations. La procédure de normalisation de la CIPV était inclusive, elle avait un caractère consultatif et était axée sur les besoins; elle était transparente, ouverte aux meilleurs avis scientifiques et aux connaissances des autres organismes

internationaux de normalisation, et reposait sur l'intérêt et la participation de ses membres. D'un autre côté, c'était une procédure administrative, limitée par la disponibilité des ressources et moins rapide que prévu, et enfin elle pouvait être exposée à des pressions. Cependant, la principale préoccupation avait trait à la mise en œuvre des normes de la CIPV par les parties contractantes. Un groupe de réflexion qui s'est réuni en septembre 2011 a recommandé des délais supplémentaires pour la présentation d'observations avant la réunion de la Commission des mesures phytosanitaires, la mise en place de procédures plus simples pour l'adoption des protocoles de diagnostic et des traitements phytosanitaires, la présentation de propositions mieux formulées concernant les nouvelles NIMP et des améliorations dans les travaux du Comité des normes.

14. L'OIE a indiqué que sa procédure de normalisation avait abouti à l'élaboration de deux codes: le Code sanitaire pour les animaux terrestres et le Code sanitaire pour les animaux aquatiques. La procédure de l'OIE était transparente et démocratique, fondée sur des éléments scientifiques, rapide et réactive. Les membres y participaient beaucoup et elle se faisait en collaboration avec d'autres organisations internationales. Une modification était actuellement envisagée qui consisterait à identifier les produits de base dont le commerce était sans danger quel que soit le statut sanitaire d'un pays donné. Il était également prévu de restructurer les codes en fonction des agents pathogènes plutôt qu'en fonction des maladies, ce qui permettrait d'éviter les confusions dues au fait que plusieurs noms étaient attribués à une même maladie.

15. Le Codex a souligné qu'il poursuivait sa coopération avec l'OIE et la CIPV. La procédure de normalisation du Codex donnait aux membres la possibilité de formuler des observations sur les projets de normes à tous les stades de leur élaboration. Cependant, cela entraînait parfois des retards qui ne tenaient pas à la norme elle-même mais à d'autres éléments tels que l'absence de consensus, l'utilisation de l'évaluation des risques par les gestionnaires du risque ou des retards dus à des demandes de conseil, à l'adoption par les comités s'occupant des questions générales et au renvoi au comité initial. La procédure à suivre pour lancer les travaux était jugée rigide et une approbation était nécessaire même pour des modifications mineures. S'agissant de la sécurité alimentaire, le Codex appliquait un processus d'analyse des risques clair et détaillé et un des points forts de ce système était la distinction établie entre les responsables de la gestion des risques et les responsables de l'évaluation des risques. Le Codex examinait actuellement diverses questions notamment: quel usage les gestionnaires de risques faisaient-ils des avis scientifiques et comment pouvait-on veiller à ce que ces avis continuent d'être pris en compte face à l'émergence de situations nouvelles; comment procéder lorsque les normes et les textes connexes étaient bloqués à l'étape 8; comment traiter les questions relatives à l'incidence économique des projets de normes; et quels étaient les principes de l'analyse de risque appliqués par le Comité sur les résidus de pesticides.

16. Au cours des débats qui ont suivi les exposés des trois organisations sœurs, les participants ont demandé des précisions concernant les travaux réalisés et la manière dont les trois organisations coordonnaient les travaux portant sur les questions transversales.

17. Le Japon a été d'avis que, pour améliorer la coordination au niveau national, il était important a) de renforcer la communication entre les représentants auprès des trois organisations sœurs et du Comité SPS; b) de mieux faire connaître les procédures et les pratiques de chacune des trois organisations sœurs; et c) d'améliorer la transparence et l'ouverture des procédures de normalisation des trois organisations sœurs, en veillant à ce que les Membres puissent y participer.

COORDINATION AU NIVEAU NATIONAL

A. ÉTUDE EXPLORATOIRE DU FANDC SUR LES MÉCANISMES DE COORDINATION EN MATIÈRE SPS AU NIVEAU NATIONAL EN AFRIQUE

18. Le Secrétaire du FANDC a présenté les recommandations préliminaires issues de l'étude sur les mécanismes de coordination en matière SPS au niveau national en Afrique. L'étude avait pour objectif d'analyser les comités SPS nationaux et de formuler des recommandations pratiques sur la manière d'améliorer le développement, les résultats et la viabilité des comités SPS. Ces recommandations étaient les suivantes: 1) sensibiliser aux questions SPS en organisant des manifestations de haut niveau à l'intention des parties prenantes en vue de définir les objectifs et l'ampleur des travaux, et en présentant des estimations de l'incidence économique des mesures SPS envisagées sur les échanges; 2) clarifier les questions d'organisation en intégrant la coordination en matière SPS dans la politique SPS nationale globale et veiller à l'existence d'une législation appropriée; 3) s'appuyer sur les mécanismes existants; 4) suivre les "bonnes pratiques de mentorat", par exemple en nommant un secrétaire ou président, en définissant un mandat et en élaborant un ordre du jour; 5) établir des stratégies de communication claires et efficaces en se servant des médias et d'autres outils existants; et 6) promouvoir la durabilité.

B. MISE EN COMMUN DES DONNÉES D'EXPÉRIENCE NATIONALES EN MATIÈRE DE COORDINATION (PHILIPPINES ET BELIZE)

19. Mme Karen Kristine A. Roscom du Département de l'agriculture des Philippines a fait part de l'expérience de son pays pour ce qui est de mieux faire connaître et promouvoir l'Accord SPS. Mme Roscom a décrit le rôle de chacun des ministères et départements compétents dans le domaine SPS et a donné des détails sur la coordination entre les différents ministères pour chacun des domaines visés par l'Accord SPS (sécurité sanitaire des produits alimentaires, santé des animaux et préservation des végétaux). Elle a souligné la nécessité d'améliorer la coordination dans le domaine des procédures de normalisation. Les Philippines devaient notamment être plus actives en ce qui concerne les questions SPS, le Comité SPS national ne se réunissant pour l'instant que lorsque se posaient des questions importantes au niveau international.

20. Mme Delilah A. Cabb du Service bélizien de protection zoosanitaire et phytosanitaire a fait part de l'expérience de son pays concernant la création d'un comité national SPS. Le projet d'établir un comité national SPS résultait de la participation au cours avancé sur les mesures SPS organisé par l'OMC et de l'Initiative pour les pays des Amériques de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA). Mme Cabb a décrit les mesures prises et les difficultés rencontrées pour établir un comité national SPS. Il a notamment fallu procéder à un examen juridique pour identifier les dispositions qui permettraient d'établir un tel comité et identifier les comités existants qui pourraient faire office de comité national SPS ou contribuer à la réalisation de certaines des tâches requises. Parmi les leçons tirées de ce processus d'établissement d'un comité national SPS, il est apparu qu'il fallait se concentrer sur le résultat plutôt que sur le processus, utiliser les mécanismes existants et reconnaître l'importance de la participation et du partenariat, en particulier s'agissant des principales entités du secteur privé et du secteur public.

IV. SÉANCES EN PETITS GROUPES

21. Quatre séances en petits groupes ont eu lieu pendant l'atelier, deux en anglais, une en espagnol et une en français. Les participants à ces séances ont confronté leurs propres expériences en matière de coordination au niveau national et ont identifié i) les conséquences d'une mauvaise coordination, ii) les causes d'une mauvaise coordination, iii) les solutions permettant d'améliorer la coordination et iv) l'organisme chargé de mettre en œuvre ces solutions.

22. Il a été constaté que les conséquences d'une mauvaise coordination étaient notamment les suivantes:

- mise en œuvre insuffisante de l'Accord SPS;
- duplication des travaux, qui entraînait un gaspillage des ressources déjà limitées;
- absence de prise de position nationale due au fait que les questions n'étaient pas examinées au plan interne;
- positions contradictoires/incohérentes, ce qui entamait la crédibilité des autorités compétentes;
- diffusion insuffisante des informations aux parties prenantes;
- application de mesures SPS incohérentes;
- renseignements périmés concernant les autorités nationales chargées de la notification et les points d'information;
- faible participation aux réunions du Comité SPS;
- perte d'accès aux marchés;
- possibilités non saisies, y compris en matière d'aide à la formation et au renforcement des capacités; et
- perte de recettes.

23. La mauvaise coordination a notamment été attribuée aux éléments suivants:

- multiplicité des organismes publics;
- définition peu claire des rôles et fonctions des différents organismes publics intéressés par les questions SPS;
- priorité accordée aux questions SPS insuffisante;
- absence de politique SPS;
- faible participation des parties prenantes extérieures;
- absence d'engagement;

- mauvaise planification à long terme, absence de continuité;
- ressources insuffisantes;
- mauvaise compréhension des obligations internationales;
- absence de textes juridiques adéquats;
- manque de connaissances techniques; et
- manque de communication entre les experts techniques et les responsables politiques.

24. Les solutions permettant d'améliorer la coordination et d'identifier les organismes chargés de la mise en œuvre de ces solutions ont été présentées dans les recommandations issues de l'atelier.

COORDINATION RÉGIONALE

A. STRATÉGIES ET CADRES SPS RÉGIONAUX EN AFRIQUE

25. Une étude exploratoire réalisée par le FANDC sur les protocoles SPS régionaux en Afrique a été présentée. Cette étude mettait en exergue les préoccupations concernant la capacité des communautés économiques régionales d'aider les Membres à mettre en œuvre l'Accord SPS, les cadres SPS étant inadaptés et très fragmentés, les processus de prise de décisions lents et la conscience politique peu développée. L'étude recommandait que l'Union africaine et la communauté économique régionale: a) veillent à ce que les cadres SPS régionaux soient axés sur l'utilisation la plus efficace des ressources de manière à accroître les retombées bénéfiques pour les membres et d'éviter les doubles emplois; b) participent activement aux travaux des organismes internationaux de normalisation et du Comité SPS de l'OMC et développent les capacités permettant aux pays africains de participer effectivement à ces mécanismes; c) aident à renforcer les organismes nationaux de coordination SPS; d) fassent mieux connaître les questions SPS au niveau politique et au niveau du grand public; e) ciblent les efforts de renforcement des capacités sur les activités déterminées par la demande, définies au moyen d'évaluations des capacités SPS, et fassent participer toutes les parties intéressées pertinentes; et f) évitent la multiplication des exigences de transparence et utilisent les outils existants élaborés par le Comité SPS.

B. ACCORD SPS ET ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX

26. Le Secrétariat de l'OMC a présenté une analyse préliminaire sur la manière dont les dispositions SPS étaient traitées dans les Accords commerciaux régionaux. Cette analyse décrivait certaines tendances générales concernant le traitement des questions SPS dans ces accords et exposait brièvement les dispositions de fond dans le domaine SPS ainsi que les structures institutionnelles les plus fréquentes. Quelque 130 des 194 Accords commerciaux régionaux analysés comportaient des dispositions SPS, allant d'une reconnaissance générale de l'Accord SPS à un chapitre entièrement consacré à la question.

C. PARTAGE DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE RÉGIONALES EN MATIÈRE DE COORDINATION (MERCOSUR ET COMESA)

27. Mme Roxanna Blassetti du Ministère de l'agriculture argentin a exposé l'expérience du MERCOSUR en matière d'harmonisation dans le domaine SPS. Le MERCOSUR a adopté l'Accord SPS de l'OMC en tant que cadre réglementaire des échanges entre ses États membres (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) et avec les autres Membres de l'OMC. L'harmonisation des législations nationales des membres du MERCOSUR a été lancée lors de la création du MERCOSUR en 1991 dans le but d'éliminer les obstacles au commerce. Elle a été réalisée suivant les principes des trois organisations sœurs, par l'intermédiaire des enceintes régionales de ces trois organisations. Le MERCOSUR mettait au point un mécanisme de notification coordonnée des mesures SPS à l'OMC; ses États membres coordonnaient également leur position sur les questions prioritaires au Comité SPS (par exemple les normes SPS privées). La mise en œuvre au niveau régional de certaines disciplines, telles que la régionalisation et la vérification continuaient de poser problème, de même que l'absence de coordination entre les points de contact des trois organisations sœurs au niveau national.

28. Mme Martha Byanyima a donné des renseignements sur le rôle du Comité sous-régional SPS du COMESA. Chacun des 19 pays membres du COMESA disposait d'un comité technique sur l'agriculture qui comprenait un sous-comité SPS, lequel coordonnait les questions SPS aux niveaux national, régional et international. Ce sous-comité était notamment chargé de mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil du COMESA et de formuler des programmes avec l'aide d'organismes techniques et scientifiques. Conformément à une décision du Conseil du COMESA, les autorités responsables des questions SPS devaient régler les problèmes rencontrés dans ce domaine dans le cadre du "Régime commercial simplifié", une procédure simplifiée qui permettait aux petits négociants locaux proches de l'illettrisme de bénéficier des avantages offerts par la zone de libre-échange du COMESA, les mesures SPS compliquées constituant des obstacles non tarifaires au commerce régional. Le COMESA mettait en œuvre divers projets visant à simplifier les prescriptions SPS, notamment en encourageant l'établissement d'un guichet unique aux frontières, les services de certification décentralisés et la reconnaissance de l'équivalence entre les États membres du COMESA grâce à un mécanisme de certification ("*laissez-passer vert*").

V. DÉBAT

29. De nombreux participants ont affirmé qu'un comité national SPS, bien structuré, était fondamental pour assurer la coordination et la mise en œuvre de l'Accord SPS. Les législations et les institutions existantes devraient servir de point de départ à la création des comités SPS nationaux afin d'éviter tout chevauchement des travaux et tout gaspillage de ressources déjà limitées. Le choix de l'institution chargée d'accueillir l'autorité nationale responsable des notifications et le point d'information, de même que la question de savoir si un même bureau devrait remplir ces deux fonctions, étaient à régler par chaque Membre en fonction de la situation du pays.

30. L'insuffisance des ressources financières était citée par les participants comme un des principaux obstacles à la coordination et à la mise en œuvre de l'Accord SPS. L'expertise technique disponible était également affectée par le manque de ressources. Une des suggestions formulées a été de créer un réseau d'experts dans les universités nationales pour aider les gouvernements.

VI. RECOMMANDATIONS

31. L'atelier a donné lieu à un certain nombre de recommandations spécifiques, dont la mise en œuvre incombe toujours aux Membres eux-mêmes. Ces recommandations incluent:

- a) la nécessité de désigner une personne chargée spécifiquement de la coordination nationale;
- b) l'établissement d'un mécanisme effectif de communication des renseignements;
- c) l'établissement d'une politique SPS au niveau national;
- d) l'élaboration d'un programme de travail dans le domaine SPS au niveau national;
- e) la confrontation permanente des expériences en matière de coordination;
- f) la nécessité de faire en sorte que toutes les parties prenantes comprennent l'importance des questions SPS;
- g) la participation du secteur privé et des milieux universitaires à la coordination des questions SPS;
- h) le renforcement des institutions afin de garantir la continuité.

32. L'atelier a également donné lieu à deux recommandations spécifiques qui doivent être examinées par le Comité SPS:

- a) l'élaboration de lignes directrices relatives à la coordination nationale; et/ou
- b) la rédaction d'un manuel des bonnes pratiques de coordination.

ANNEXE

**PROGRAMME DE L'ATELIER SUR LA COORDINATION EN
MATIÈRE SPS AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL**

Lundi 17 octobre 2011 (Salle du Conseil)

- 9 h-9 h 15** **Remarques liminaires – M. Deny Kurnia, Président du Comité SPS**
- 9 h 15-9 h 30** **Séance I: Introduction**
Intervenants: Gretchen Stanton, Javier Ocampo, Secrétariat de l'OMC
- *L'importance de la coordination aux niveaux national et régional*
 - *Documents de référence de l'OMC et d'autres organisations existants (Système de gestion des renseignements SPS, Manuel étape par étape, système de mentorat, manuels de l'IICA)*
 - *Logistique des séances en petits groupes*
 - *Procédures d'établissement des normes des trois organisations sœurs (document de travail)*
- 9 h 30-10 h 00** **Séance II: Comparaison des procédures d'établissement des normes des trois organisations sœurs**
- *Avantages et points faibles des procédures*
 - *Préoccupations soulevées au regard des procédures*
 - *Modifications des procédures à l'examen*
- Intervenants: Codex (Selma Doyran), CIPV (Anna Peralta) et OIE (Patrick Bastiensen)

COORDINATION NATIONALE

- 10 h 00-10 h 20** **Séance III: Étude exploratoire du FANDC sur les mécanismes de coordination en matière SPS au niveau national en Afrique**
Intervenant: Secrétariat du FANDC (Melvin Spreij)
- 10 h 20-11 h 20** **Séance IV: Échange de données sur les expériences nationales en matière de coordination**
- 10 h 20-10 h 40 Mieux faire connaître et promouvoir le Programme SPS
Intervenante: Karen Kristine A. Roscom, Responsable des recherches scientifiques, Ministère de l'agriculture, Philippines
- 10 h 40-11 h 00 *Vers l'établissement d'un Comité national SPS*

Intervenante: Delilah A. Cabb, Coordonnatrice, Point d'information SPS, Service bélizien de santé agricole

11 h 00-11 h 20 Coordination entre le Comité national SPS et les représentants nationaux auprès des trois organisations sœurs

Intervenante: Ruth Montes de Oca S., Directrice, Bureau des traités commerciaux agricoles, Ministère de l'agriculture, République dominicaine

11 h 30-13 h 00 Séance V: Séances en petits groupes (quatre groupes)

- anglais
- anglais
- français
- espagnol

Les participants examineront leurs propres expériences de coordination au niveau national et proposeront des recommandations concernant les "meilleures pratiques" compte tenu des sujets traités pendant la matinée. Les modérateurs organiseront les discussions sur la base d'une liste de questions qui sera communiquée à chaque groupe. Des rapporteurs seront désignés pour chaque groupe.

Modérateur: Secrétariat de l'OMC

13 h 00-15 h 00 Déjeuner

15 h 00-16 h 00 Présentation des recommandations de chaque groupe par les rapporteurs, suivie d'un débat général

COORDINATION RÉGIONALE

16 h 00-16 h 20 Séance VI: Cadres et stratégies régionaux dans le domaine SPS en Afrique

Intervenant: Joao Magalhães, Consultant

16 h 20-16 h 30 Séance VII: Les mesures SPS et les Accords commerciaux régionaux

Intervenante: Hanna Vittikala, Secrétariat de l'OMC

16 h 30-17 h 45 Séance VIII: Échange de données sur les expériences régionales en matière de coordination

16 h 30-16 h 50 MERCOSUR: Harmonisation dans le domaine sanitaire et phytosanitaire

Intervenante: Mme Roxana Blassetti, Responsable de la coopération et des négociations internationales, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, Argentine

- 16 h 50-17 h 10 COMESA: Le rôle du Sous-Comité SPS en tant qu'organe intervenant dans la définition des priorités en matière d'investissement au niveau régional
Intervenante: Martha Byanyima, Facilitatrice du processus régional du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA)/Spécialiste des questions SPS, Zambie
- 17 h 10-17 h 45 Discussion plénière
- 17 h 45-18 h 00 **Remarques finales**
Intervenant: Secrétariat de l'OMC
-